



Edité le : 12/01/2026

Rapport d'analyse

Page 1 / 3

Communauté de communes du Clermontais

20 avenue raymond lacombe  
BP 40  
34800 CLERMONT L HERAULT

**Les résultats et les conclusions éventuelles ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse et tel qu'il a été prélevé. Le rapport comporte 3 pages.**

**La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.**

**L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.**

**Les paramètres sous-traités sont identifiés par (\*).**

**Les paramètres co-traités aux laboratoires BIOFAQ (Accréditation 1-1674 portée disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)) sont identifiés par (\*\*).**

Identification dossier :	LSE26-609	
Identification échantillon :	<b>LSE2601-19053-1</b>	
N° Analyse :	00344927	Analyse demandée par : ARS DD DE L"HERAULT
Nature:	Eau de distribution	
Point de Surveillance :	QUARTIER CHIPRE	Code PSV : 0000005712
Localisation exacte :	HABITATION 3 impasse de chipre	
Dept et commune :	34 SAINT-FELIX-DE-LODEZ	
Coordonnées GPS du point (x,y)	X : 43,6656568100	Y : 3,4586468900
UGE :	1633 - CC. CLERMONTAIS	
Type d'eau :	T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE	
Type de visite :	AA	Type Analyse : A Motif du prélèvement : CS
Nom de l'exploitant :	CTE COMMUNES DU CLERMONTAIS ESPACE MARCEL VIDAL 20 AVENUE RAYMOND LACOMBE BP40 34800 CLERMONT L'HÉRAULT	
Nom de l'installation :	CC. CLE - SAINT FELIX DE L-ABADES-C	Type : UDI Code : 003830
Prélèvement :	Prélevé le 06/01/2026 à 10h06	Réception au laboratoire le 06/01/2026 à 13h02
	Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / CALMETTES Jessica - LSEHL	
	Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine	
	Conditions de prélèvements : IND	
Traitemen t:	CHLORE	

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement. La référence de l'échantillon, sa nature, toute information liée à un traitement en amont du prélèvement ainsi que la date de prélèvement, si celui-ci a été réalisé par le client, sont des informations fournies par ce dernier

Date de début d'analyse le 07/01/2026 à 07h50

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de qualité
							COPRAC

....

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de qualité
<b>Mesures sur le terrain</b>							
Température de l'eau	11A@	10.2	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3	0	25 #
pH sur le terrain	11A@	7.4	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523	1.0	6.5 9 #
Chlore libre sur le terrain	11A@	0.50	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2	0.03	#
Chlore total sur le terrain	11A@	0.55	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2	0.03	#
Bioxyde de chlore avant dégazage	11A@	N.M.	mg/l ClO2	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013	0.05	#
Bioxyde de chlore après dégazage	11A@	N.M.	mg/l ClO2	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013	0.05	#
Durée de dégazage	11A@	N.M.	min	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013		
<b>Analyses microbiologiques</b>							
Microorganismes aérobies à 36°C 44h (PCA) (**)	11A@	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222		#
Microorganismes aérobies à 22°C 68h (PCA) (**)	11A@	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222		#
Bactéries coliformes à 36°C (**)	11A@	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 - version 2000	0	#
Escherichia coli (**)	11A@	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 - version 2000	0	#
Entérocoques intestinaux (Streptocoques fécaux) (**)	11A@	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7899-2	0	#
Spores de micro-organismes anaérobies sulfito-réducteurs (**)	11BSIR	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN 26461-2		0 #
<b>Caractéristiques organoleptiques</b>							
Aspect de l'eau	11A@	0	-	Analyse qualitative			
Saveur	11A@	Chlore	-	Méthode qualitative			
Couleur apparente (eau brute)	11A@	< 5	mg/l Pt	Comparateurs	NF EN ISO 7887	5	#
Couleur vraie (eau filtrée)	11A@	< 5	mg/l Pt	Comparateurs	NF EN ISO 7887	5	15 #
Couleur	11A@	0	-	Qualitative			
Turbidité	11A@	0.14	NFU	Néphélosométrie	NF EN ISO 7027-1	0.10	2 #
<b>Analyses physicochimiques</b>							
<b>Analyses physicochimiques de base</b>							
pH	11A@	7.71	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523	2	6.5 9 #
Température de mesure du pH	11A@	20.7	°C		NF EN ISO 10523	15	
Conductivité électrique brute à 25°C	11A@	728	µS/cm	Conductimétrie	NF EN 27888	50	200 1100 #
TAC (Titre alcalimétrique complet)	11A@	27.00	° f	Potentiométrie	NF EN ISO 9963-1	0.50	#
TH (Titre Hydrotitométrique)	11A@	34.34	° f	Calcul à partir de Ca et Mg	Méthode interne M_EM144	0.06	#
Carbone organique total (COT)	11A@	0.50	mg/l C	Oxydation par voie humide et IR	NF EN 1484	0.2	2 #
<b>Cations</b>							
Calcium dissous	11A@	87.3	mg/l Ca++	ICP/AES après filtration	NF EN ISO 11885	0.1	#
Magnésium dissous	11A@	30.4	mg/l Mg++	ICP/AES après filtration	NF EN ISO 11885	0.05	#
Ammonium	11A@	< 0.05	mg/l NH4+	Spectrophotométrie automatisée	Méthode interne M_J077	0.05	0.10 #

**Identification échantillon :** LSE2601-19053-1

Destinataire : Communauté de communes du Clermontais

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de qualité	
<b>Anions</b>								
Chlorures	11A@	21	mg/l Cl-	Chromatographie ionique	NF EN ISO 10304-1	0.1	250	#
Sulfates	11A@	67	mg/l SO4--	Chromatographie ionique	NF EN ISO 10304-1	0.2	250	#
Nitrates	11A@	8.5	mg/l NO3-	Flux continu (CFA)	NF EN ISO 13395	0.5	50	#
Nitrites	11A@	< 0.01	mg/l NO2-	Flux continu (CFA)	NF EN ISO 13395	0.01	0.50	#

LQ = limite de quantification pour les paramètres physico-chimiques

11BSIR ANAEROBIES SULFITO-REDUCTEURS (ARS11-2020)

11A@ ANALYSE A SOCLE ARS 11-2026

Eau respectant les limites et références de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 et par les articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique pour les eaux de consommation humaine pour les paramètres analysés.

Limites de Qualité : Les limites de qualités sont soit des limites de qualité réglementaires , soit des limites de qualité du client.

**Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.**

Afin de maintenir l'accréditation, le laboratoire peut s'appuyer de manière exceptionnelle sur une étude de stabilité interne pour certains paramètres physico-chimiques.

Marion MAJCHRZAK  
Technicienne de Laboratoire